

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 212

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Étendre la capacité de transport des inspecteurs de l'environnement par delà les TGI limitrophes de la région ou du département de leur résidence risque de ralentir l'enquête.

Par ailleurs, si les enquêteurs sont amenés à inspecter sur l'ensemble du territoire national, il existe un risque que leurs décisions ne soient influencées par d'autres facteurs territoriaux que ceux où sont survenus les faits relatifs à l'enquête. Les jugements rendus n'en seraient que plus en inadéquation avec le territoire sur lequel sont survenus les faits. C'est pour éviter une telle déconnexion du jugement avec les caractères spécifiques du territoire local qu'il est proposé cet amendement.